



Le Kremlin
Bicêtre

GUIDE

MON ENFANT

À L'ÉCOLE

2024 / 2025

@villekb



kremlinbicetre.fr

GUIDE MON ENFANT À L'ÉCOLE
2024-2025

SOMMAIRE

4 POLITIQUE ÉDUCATIVE

Mon compte citoyen famille 5

L'éducation : première priorité de la commune 6

Des services publics et des agents municipaux mobilisés pour l'éducation de votre enfant 8-9

10 LE TEMPS SCOLAIRE

Cycles pédagogiques 11

Conseil d'école 11-12

Le projet éducatif territorial (PEDT) 13

14 AUTOUR DE L'ÉCOLE

Les accueils de loisirs éducatifs 15

Accueil avant et après la classe, restauration 15-16

Les centres de loisirs éducatifs : mercredis et vacances 17

Les mini-séjours 17

L'inscription aux activités périscolaires 18

Pour un accès à la culture et l'art pour toutes et tous 19

Les tarifs 2024-2025 des temps périscolaires 19

20 INFORMATIONS PRATIQUES

Questions-réponses 20

Contacts utiles 20-21

Cet été, la ville a engagé des travaux dans les écoles 22-23

Emploi du temps des enfants 24

ÉDITO

Chers parents,



Jean-François DELAGE
Maire du Kremlin-Bicêtre

La rentrée scolaire est un moment charnière dans la vie de nos enfants. Cette rentrée 2024-2025 n'échappe pas à la règle et s'annonce riche et passionnante pour les écoliers du Kremlin-Bicêtre.

Pour l'équipe municipale, **l'éducation reste le pilier de notre vie commune, ouvrant la voie à l'apprentissage, à la socialisation et à l'émancipation.**

Cette année, de nombreuses activités seront organisées dans le cadre du projet éducatif territorial approuvé par le Conseil municipal. Cet ambitieux projet s'oriente autour de 3 axes : promouvoir la réussite scolaire et lutter contre le décrochage, favoriser l'épanouissement et l'ouverture aux autres et enfin permettre l'accès de toutes et tous à une citoyenneté pleine et entière.

L'éducation des jeunes kremlinois est notre priorité et l'école publique notre bien commun le plus cher.

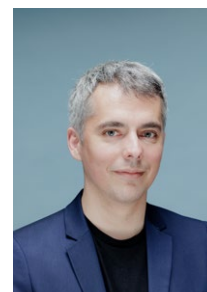
Aussi, afin d'assurer les meilleures conditions d'apprentissage, la Ville a poursuivi les travaux de rénovation et de modernisation dans les écoles et groupes scolaires tout au long de l'été 2024. C'est un effort permanent que nous faisons dans les 8 écoles de la ville qui accueilleront quelques **1631** élèves à la rentrée et c'est pourquoi **le budget de l'éducation demeurera le premier budget de la commune.**

Par ailleurs, notre engagement contre le décrochage scolaire et l'aide à la réussite des élèves se renforce. Depuis la rentrée 2023, et fort du succès rencontré par ce dispositif, nous continuons notre engagement et le **renforcement des « Clubs Coup de Pouce »**. Cette initiative permet d'accompagner les plus jeunes dans leur parcours éducatif et favoriser leur réussite.

En outre, comme l'an dernier, la Ville fournira gratuitement aux élèves d'écoles élémentaires **un kit de fournitures pour débiter au mieux leur année scolaire, dans un choix d'égalité et de soutien au pouvoir d'achat des familles.**

Nous vous souhaitons une belle année scolaire 2024-2025, marquée par le bien-être et la réussite de tous les élèves kremlinois et le bien vivre de l'ensemble de la communauté éducative et de ses acteurs.

Avec vous,



Jean-Philippe EDET
5^e adjoint au maire,
de l'éducation, de la
citoyenneté, du monde
combattant, correspondant
défense



Ghislaine BASSEZ
Conseillère municipale
déléguée à l'enseignement,
à l'éducation populaire et
aux événements citoyens



POLITIQUE

ÉDUCATIVE

MON COMPTE CITOYEN FAMILLE

Facilitez-vous la vie avec votre compte Citoyen famille !

Le compte Citoyen famille, ce sont des services en ligne simples et sécurisés, accessibles aux familles 24 h/24 et 7 j/7 !

1 / EN QUELQUES CLICS...

- Procédez aux réservations obligatoires de votre enfant à la restauration, aux temps périscolaires (études surveillées et accueils du matin et du soir) et aux centres de loisirs (mercredi et vacances).

- Consultez, modifiez et annulez vos réservations.



- Payez en ligne vos factures de restauration scolaire et de centre de loisirs (paiement sécurisé par Paybox, disponible 24h/24 et 7j/7).

2 / COMMENT SE CONNECTER À SON COMPTE ?



1. Rendez-vous sur kremlinbicetre.fr
2. Cliquer sur "Accéder à mon Compte Citoyen Famille"
3. Connectez-vous en entrant vos identifiants et mots de passe. Vous n'avez pas reçu vos identifiants et mots de passe ? Vous pouvez les demander par courriel à cette adresse : comptecitoyen@ville-kremlin-bicetre.fr



VOTRE COMPTE CITOYEN FAMILLE ÉVOLUE !

La nouvelle version du **Compte Citoyen Famille** permet de :

- Visualiser les inscriptions de l'ensemble des enfants sur un calendrier unique
- Vérifier et mettre à jour ses informations personnelles
- Réserver des activités pour l'année scolaires 2024-2025 en une seule fois sur la base d'une semaine type
- Visualiser vos tarifs, payer vos factures, modifier et annuler les réservations selon les modalités en vigueur.

L'ÉDUCATION : PREMIÈRE PRIORITÉ DE LA COMMUNE

Pour accompagner la réussite de tous les élèves, l'éducation est le 1er budget de la Ville depuis 2020 et représente 28 % des dépenses totales du budget communal. Ce budget permet :

- La mobilisation de 181 agents de la ville pour favoriser la réussite éducative des enfants
- Des investissements conséquents chaque année dans la rénovation des écoles et des accueils de loisirs
- La gratuité pour les parents des clubs « Coup de pouce » ainsi que des activités de découvertes sportives en partenariat avec les associations locales. De même, les classes de découverte, proposées par les enseignants de CM2, sont gratuites grâce au soutien financier de la commune.
- L'achat de fournitures, livres scolaires et mobiliers pour les élèves et un kit de rentrée offert chaque année aux enfants Kremlinois des classes élémentaires et une gourde fabriquée en France pour tous les CP.
- Des subventions aux associations et rémunérations des intervenants culturels et sportifs qui dirigent des ateliers dans le cadre scolaire
- Le périscolaire et la restauration à des tarifs accessibles avec un quotient familial plus simple et plus juste qui permet de fixer la contribution de chaque famille en prenant en compte leurs revenus et leurs charges. Ainsi, le montant de la participation des familles est toujours inférieur au coût réel de la prestation : aucune famille ne paie plus de 50 % du coût de la restauration et des activités proposées par les centres de loisirs.

FAITES CALCULER VOTRE QUOTIENT FAMILIAL !

PLUS D'INFORMATIONS P. 19

Vous avez jusqu'au 20 septembre 2024 pour faire calculer votre quotient familial pour l'année scolaire 2024/2025. Passé ce délai, le tarif de la tranche la plus élevée sera appliqué. Aucun dégrèvement ne sera accordé en cas de calcul effectué en retard.



DES SERVICES PUBLICS ET DES AGENTS MUNICIPAUX MOBILISÉS

1 617
enfants
scolarisés

8
écoles

27
classes
maternelles

40
classes
élémentaires



Agents d'entretien

45 agents pour le ménage
quotidien des écoles et
le temps du repas



Chauffeur de car

1
car
municipal



Cuisine

1 500
repas par jour



Passages piétons

6 passages
piétons
sécurisés



Animateurs

97 animateurs
périscolaires



© Ville du Kremlin-Bicêtre

1
diététicienne



1
alternant en
diététique

5
cuisiniers



6
aides-cuisiniers

3
magasiniers



6
chauffeurs-livriers



ATSEM

14 agents
territoriaux
spécialisés
des écoles maternelles
pour assister les
enseignants dans les
classes de maternelles



Entretien des bâtiments

8 accueils de loisirs entretenus par les électriciens,
serruriers, peintres, plombiers, menuisiers et jardiniers
de la Ville

& 8 gardiens

Informatique

75 ordinateurs,
10 photocopieurs,
28 vidéoprojecteurs interactifs et
10 vidéoprojecteurs





LE TEMPS

SCOLAIRE

Bonne rentrée
à tous.

La semaine scolaire est organisée en quatre jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi. Pendant le temps scolaire, votre enfant est sous la responsabilité de la direction et des professeurs de l'école. Avant la classe, pendant la pause du midi et après la classe, votre enfant est sous la responsabilité du personnel de la Ville : c'est le temps périscolaire.

CYCLES PEDAGOGIQUES

L'école maternelle dure trois ans (petite, moyenne et grande sections) et l'école élémentaire cinq ans (CP, CE1, CE2, CMI et CM2). La scolarité est organisée en cycles.

- **Cycle 1**: cycle d'apprentissages premiers (petite, moyenne et grande sections de maternelle).
- **Cycle 2**: cycle des apprentissages fondamentaux (CP, CE1 et CE2).
- **Cycle 3**: cycle de consolidation (CMI, CM2 et 6^e).

Retrouvez le détail des programmes sur le site internet education.gouv.fr



CONSEIL D'ÉCOLE

Le conseil d'école réunit les partenaires de la vie éducative – dont les représentants des parents, les enseignants et les élus de la municipalité – afin de pouvoir débattre sur des sujets concernant l'école.

Tout parent peut se présenter sur une liste d'association nationale (FCPE ou PEEP) ou un groupement local de parents. Les deux parents peuvent voter. Les coordonnées de vos représentants figurent sur le tableau d'affichage situé à l'entrée de l'école.

N'hésitez pas à vous présenter sur une liste de votre choix pour participer à la vie de l'école.

L'élection des représentants des parents aux conseils d'école se déroulera le vendredi 11 octobre 2024. Votez ! C'est important d'être bien représenté.

Tout au long de l'année, vous pouvez être informé de l'actualité des associations des parents d'élèves en leur communiquant vos coordonnées à l'aide du document dédié que vous trouverez dans ce guide.

Retrouvez la liste des associations de parents d'élèves p.21



QUAND DOIS-JE INSCRIRE MON ENFANT À L'ÉCOLE MATERNELLE ?

Si votre enfant est né en 2022, vous devez procéder à l'inscription de votre enfant au plus tard le 14 décembre 2024, pour la rentrée 2025-2026.

COMMENT L'INSCRIRE À L'ÉCOLE ?

Étape 1 : Présentez-vous à l'accueil de la mairie muni des documents suivants :

- livret de famille
- carnet de santé de l'enfant
- justificatif de domicile (pour les personnes hébergées : attestation, photocopie de la carte d'identité et justificatif de domicile de l'hébergeant, justificatif au nom de l'hébergé à l'adresse de l'hébergeant)
- certificat de radiation (pour les enfants déjà scolarisés). En cas de séparation, la copie du jugement de votre divorce.

Étape 2 : Prenez rendez-vous avec le directeur de l'école, qui procédera à l'admission sur présentation des documents suivants :

- certificat d'inscription
- photocopie du carnet de santé concernant les vaccinations
- certificat du médecin constatant que l'enfant est apte à la vie collective (pour l'entrée en maternelle).

MON ENFANT EST PORTEUR D'UN HANDICAP

L'école est tenue d'accueillir les enfants porteurs d'un handicap. L'Éducation nationale et la municipalité veilleront à la qualité de cet accueil. Un accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) accompagne ainsi l'enfant selon ses besoins. Les parents sont invités à prendre contact avec l'inspection de l'Éducation nationale.

LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

Ne laisser aucun jeune kremlinois sur le bord du chemin : telle est l'ambition que la ville du Kremlin-Bicêtre s'est fixée, illustrant au mieux les valeurs de solidarité fortement ancrées dans la Ville. Afin de répondre à cet objectif dans les meilleures conditions, la Ville du Kremlin-Bicêtre est mobilisée aux côtés de ses partenaires que sont l'Éducation nationale, la Caisse d'allocations familiales, les partenaires locaux et les familles.

Les communes sont au premier rang : il leur revient de proposer, sur les temps péri et extrascolaires, une offre éducative complémentaire qui concourt à l'épanouissement de l'enfant, à son ouverture au monde qui l'entoure, et au développement de ses capacités d'apprentissage.

C'est pour répondre à ces objectifs qu'un nouveau Projet éducatif territorial (PEDT) a été approuvé par le Conseil municipal en avril 2023, après un temps important de concertation avec les acteurs de l'éducation du Kremlin-Bicêtre.

Le PEDT 2023-2026 repose sur trois orientations stratégiques :

- **Soutenir la réussite scolaire et lutter contre le décrochage scolaire des élèves** pour permettre à tous, dès le jeune âge, d'acquérir, à travers l'instruction scolaire, les connaissances de base. Il s'agit également de lutter contre l'abandon scolaire et l'absentéisme, puis aider chacun, dès l'adolescence, à une insertion professionnelle réussie, par l'acquisition progressive des connaissances et des savoir-faire nécessaires ;
- **Favoriser l'épanouissement, l'ouverture aux autres et au monde** pour accompagner le développement des aptitudes physiques et artistiques de l'enfant, encourager le développement de son autonomie, l'affirmation de son identité et son ouverture au monde qui l'entoure ;
- **Promouvoir l'accès de tous à une citoyenneté pleine et entière**, dans le cadre des valeurs de la République, pour aider l'enfant et le jeune à trouver leur place dans la société, leur permettant d'affirmer leur identité personnelle, dans le respect des règles de la vie collective et dans l'appropriation de principes et valeurs communs à la collectivité nationale.

Chaque orientation stratégique se décline en objectifs concrets, qui permettent d'initier de nouvelles actions au service de l'éducation de tous, en partenariat avec l'Éducation nationale, les acteurs culturels, les associations de parents d'élèves ou encore la CAF.



AUTOUR DE

L'ÉCOLE

LES ACCUEILS DE LOISIRS ÉDUCATIFS

Les accueils de loisirs mis en place par la Ville, avec un encadrement par des équipes d'animateurs professionnels, permettent d'assurer une continuité éducative avec le temps scolaire. Que ce soit pendant les accueils périscolaires, le mercredi ou lors des vacances scolaires, les équipes d'animateurs proposent des activités, des sorties et des projets adaptés à l'âge et à l'intérêt des enfants. Elles tiennent compte des besoins et des attentes des enfants ainsi que des spécificités de chaque groupe d'âge. L'objectif est d'offrir un environnement dans lequel les enfants puissent s'épanouir en exerçant leur curiosité et en exprimant leur créativité. Les équipes d'animateurs ont également pour mission de transmettre les principes républicains fondateurs de notre pays : **la liberté, l'égalité, la fraternité, la solidarité, la laïcité et la citoyenneté.**

AVANT LA CLASSE DE 7H30 À 8H20

Avant la classe, votre enfant peut être accueilli dans son école par l'équipe d'animation de la ville. Cet accueil se déroule de 7h30 à 8h20.

RESTAURATION

De 11h30 à 13h30 dans les écoles maternelles et de 11h45 à 13h45 dans les écoles élémentaires.

Les menus servis dans les écoles sont établis avec les conseils de la diététicienne-qualificatrice en conformité avec la réglementation sur la qualité nutritionnelle, et préparés par les cuisiniers de la Ville. Ces menus tiennent compte des

quantités et des proportions fixées par les textes réglementaires afin de veiller à l'équilibre alimentaire.

Deux fois par semaine, un menu végétarien est servi. Retrouvez à tout moment les menus proposés sur kremlinbicetre.fr.

Vous pouvez demander qu'aucune viande ne soit servie à votre enfant pour toute la durée de l'année scolaire. Vous devez l'indiquer sur la fiche de renseignements et votre enfant devra le signaler lors du service.

Le service public de restauration étant collectif, seul les régimes particuliers dans le cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) pour les enfants souffrant d'une maladie chronique ou d'allergie alimentaire sont acceptés.

En dehors du repas, votre enfant dispose d'un temps libre pendant la pause méridienne. Il peut l'occuper comme il le souhaite et participer aux jeux et activités proposés par l'équipe d'animation dans chaque école.

Nouveauté 2024

Depuis le mois de mars, la Ville a pris une décision majeure en remplaçant progressivement la vaisselle en plastique par de la vaisselle végétale dans les cantines scolaire. Une initiative qui s'inscrit dans une volonté de favoriser des alternatives plus durables et respectueuses de l'environnement.

APRÈS LA CLASSE DE 16H30 À 18H30

De 16h30 à 18h30, votre enfant peut être accueilli dans son école par les équipes d'animation de la Ville. Il prendra le goûter fourni par le service de la restauration municipale de 16h30 à 17h. Les familles peuvent récupérer leur enfant à partir de 17h.

Attention, les enfants des écoles élémentaires pourront quitter l'école uniquement si cela est indiqué dans la fiche de renseignement (en pièce jointe de ce guide).

Activités périscolaires de 17h à 18h30

Dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville

Un accueil est mis en place pour les enfants de 17h à 18h30. Si votre enfant participe aux activités périscolaires, il est automatiquement inscrit pour le temps du goûter.

Études surveillées de 17h à 18h

Dans les écoles élémentaires

Mises en place par la Ville dans les écoles élémentaires, elles permettent à l'enfant de trouver après la classe un endroit calme pour faire ses devoirs. Il ne s'agit pas d'un soutien scolaire. Encadrées en priorité par des enseignants volontaires rémunérés par la commune, elles se déroulent de 17h à 18h, après une pause récréative, le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les études surveillées sont ouvertes à tous.

Clubs « Coup de pouce » 16h30 à 18h

Dans les écoles maternelles et élémentaires

Le Kremlin-Bicêtre a mis en place des clubs « Coup de pouce » afin d'apporter une aide en écriture et en lecture aux enfants de CP qui peuvent en avoir besoin. La ville propose aussi des clubs « Coup de pouce Clém » afin d'accompagner les enfants du CE1 dans leur apprentissage en lecture, écriture et mathématiques. Ce dispositif se présente sous la forme de groupes de cinq enfants encadrés par un animateur. Les clubs « Coup de pouce » se déroulent après la classe de 16h30 à 18h dans chacune des écoles élémentaires. L'inscription se fait sur proposition des enseignants et avec l'accord des familles.

Depuis janvier 2023, des clubs « Coup de pouce CLA » ont été mis en place dans les écoles maternelles de la ville. Ces clubs accompagnent les enfants de grande section dans leur découverte de la langue orale.

Activités sportives de 17h à 18h

La Ville, en partenariat avec des associations sportives kremlinoises permet aux enfants des écoles élémentaires de découvrir des activités sportives (futsal, tennis de table et taekwondo) de 17h à 18h, à raison d'une séance par semaine en dehors des vacances scolaires et sur la période choisie. Ces activités sont proposées gratuitement. Le programme des activités et les modalités d'inscription vous seront communiqués avant les vacances d'automne.

IMPORTANT, POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES : les déplacements (aller et retour) entre l'école et le lieu de l'activité associative ne sont pas pris en charge par la Ville, ni par les associations.

LES CENTRES DE LOISIRS ÉDUCATIFS

Les mercredis

Les accueils de loisirs du mercredi s'adressent à tous les enfants kremlinois. Ils sont ouverts, de 7h30 à 18h30.

Votre enfant peut être accueilli :

- toute la journée (7h30 à 18h30)
- la demi-journée matinée et restauration (7h30 à 13h30)
- la demi-journée restauration et après-midi (11h30 à 18h30)

Les portes pour l'accueil du matin sont ouvertes jusqu'à 9h et entre 11h20 et 11h30 pour l'accueil en demi-journée (restauration et après-midi) au-delà de cet horaire, les enfants ne sont pas acceptés.

Les familles peuvent venir chercher leur enfant entre 13h20 et 13h30 pour l'accueil en demi-journée (matinée et restauration) ou de 17h à 18h30.

- Les familles sont donc invitées à assurer le déplacement vers les sites d'activités ainsi que la prise en charge à l'issue de celle-ci.
- Les enfants qui participent aux activités associatives ne pourront fréquenter ni le goûter (16h30 à 17h), ni l'accueil du soir (18h à 18h30), pensez à les désinscrire sur votre **Compte Citoyen Famille**.

Les vacances scolaires

Les inscriptions se font uniquement à la journée de 7h30 à 18h30.

Attention : vous devez obligatoirement inscrire votre enfant au centre de loisirs au plus tard trois semaines avant le début des vacances scolaires (4 semaines avant les vacances d'été), via votre **Compte citoyen famille** (voir p.19).

Les enfants kremlinois scolarisés hors commune ou dans une école privée peuvent fréquenter le centre de loisirs déterminé par le lieu d'habitation les mercredis après-midis et vacances scolaires. Pour cela, la famille doit procéder à l'inscription de l'enfant à l'accueil de la mairie afin qu'il lui soit attribué un **Compte citoyen famille**.

Mini-camps estivaux

Pendant les vacances d'été, des séjours de 3 jours sont proposés aux enfants d'âge maternel, et de 5 jours pour les élémentaires.

POUR UN ACCÈS À LA CULTURE ET L'ART POUR TOUTES ET TOUS

Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)

L'éducation artistique et culturelle (EAC) a pour objectif d'encourager la participation de tous les enfants kremlinois à la vie artistique et culturelle, en répondant à trois objectifs :

- permettre à tous les enfants/jeunes de se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long de leur parcours scolaire, périscolaire et extra-scolaire
- développer et renforcer leur pratique artistique
- permettre la rencontre des artistes et des œuvres et la fréquentation de lieux culturels

La généralisation de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire (objectif 100 % des enfants touchés) implique la mobilisation de l'ensemble des acteurs culturels locaux pour coordonner les actions proposées sur les différents temps de la vie et sur tous les âges de l'enfant. Il doit permettre à chaque enfant-élève d'aborder, dans leur diversité, les grands domaines des arts et de la culture, et de valoriser les activités auxquelles il prend part, y compris en dehors de l'école.

DEMOS

La ville du Kremlin-Bicêtre s'engage dans la 3^e édition du projet DEMOS (Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale), dispositif qui lève les freins sociaux, financiers et culturels liés à la pratique musicale. Le projet DEMOS permet aux enfants une approche globale de la musique à travers l'expression corporelle, le chant et la pratique instrumentale, accompagnés par des musiciens et artistes professionnels pendant 3 ans (de septembre 2024 à juin 2027).

Micro-folie

La ville du Kremlin-Bicêtre a saisi l'opportunité d'implanter sur son territoire une Micro-Folie, dispositif culturel innovant. Le dispositif Micro-Folie consiste à proposer un accès enrichi aux collections d'un Musée Numérique déployé dans les écoles élémentaires de la Ville pendant l'année 2024/2025. La Micro-Folie permet ainsi d'accéder aux plus grandes collections des mu-

sées français ou internationaux sous la forme d'un logiciel ludique, complété par des séances de médiations culturelles adaptées et menées par la Ville. Cet outil de démocratisation culturelle de proximité permet de cultiver la sensibilité, la curiosité des élèves et leur plaisir à rencontrer des œuvres d'art.

Ateliers périscolaires avec le conservatoire

Un partenariat soutenu avec le Conservatoire intercommunal du Kremlin-Bicêtre s'est engagé depuis deux ans pour permettre à un grand nombre d'enfants kremlinois d'expérimenter une pratique artistique en théâtre, chant, musique et danse dans le cadre du périscolaire sur 2024/2025, en maternel et en élémentaire (ateliers artistiques menés par les professeurs du conservatoire sur la pause méridienne, les mercredis et des stages pendant les vacances).

L'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Dans un souci de bonne organisation, il est primordial que vous inscriviez vos enfants à l'ensemble des temps périscolaires dont vous avez besoin : accueils avant et après la classe, restauration scolaire, études surveillées et centre de loisirs.

À RETENIR :

- Pour inscrire vos enfants, le plus simple est d'utiliser votre **Compte citoyen famille** (voir p.5).
- Il est nécessaire d'inscrire vos enfants au moins 5 jours avant la date de la prestation. Vous pouvez annuler et modifier les réservations sans surcoût jusqu'à 5 jours avant la date de l'activité.
- La facturation est mensuelle en fonction de vos réservations. Les tarifs appliqués varient selon le quotient familial. Le règlement peut notamment se faire par carte bancaire via votre **Compte citoyen famille**, par prélèvement automatique ou avec des chèques emploi service universel (CESU).
- Pour les activités périscolaires, si votre enfant n'est pas inscrit dans le délai des 5 jours avant la date de la prestation, une majoration de 30 % par rapport à la tranche du quotient familial sera appliquée.
- Pour les vacances scolaires, pour toute demande après la clôture, vous devrez vous déplacer directement à l'accueil de la mairie, remplir le formulaire de demande et en fonction des places disponibles, le service enfance vous informera si votre enfant pourra être accueilli ou non. Vous devrez alors appliquer un tarif journalier majoré de 50 % par rapport à la tranche de votre quotient familial.
- Aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif.
- Tout changement concernant la situation de l'enfant (inscription, changement de coordonnées, ...) doit être signalé au service enfance et sur votre **Compte Citoyen Famille**.

POUR DES TARIFS ADAPTÉS À VOS REVENUS, PENSEZ À FAIRE CALCULER VOTRE QUOTIENT FAMILIAL JUSQU'AU 20 SEPTEMBRE 2024.

Comment faire ?

Transmettez votre avis d'imposition 2024 sur l'année 2023 à l'adresse comptecitoyen@ville-kremlin-bicetre.fr ou déposez une copie à l'accueil de la mairie. Passé ce délai, le tarif de la tranche la plus élevée sera appliqué. Aucun dégrèvement ne sera accordé en cas de calcul effectué en retard (voir page 19 pour plus d'information).



DATES D'INSCRIPTIONS POUR LES VACANCES SCOLAIRES !

AUTOMNE DU 19/10 AU 4/11	INSCRIPTION JUSQU'AU LUNDI 30 SEPTEMBRE
NOËL DU 21/12 AU 6/01	INSCRIPTION JUSQU'AU LUNDI 2 DÉCEMBRE
HIVER DU 15/02 AU 3/03	INSCRIPTION JUSQU'AU LUNDI 27 JANVIER
PRINTEMPS DU 12/04 AU 28/04	INSCRIPTION JUSQU'AU LUNDI 24 MARS
ÉTÉ DU 5/07 AU 31/08	INSCRIPTION JUSQU'AU LUNDI 9 JUIN

QUESTIONS-RÉPONSES



Que se passe-t-il si je suis en retard pour venir chercher mon enfant ?

En cas de retard, vous devez joindre le responsable de l'accueil de loisirs pour l'en informer. L'animateur en charge de votre enfant vous fera signer un justificatif indiquant l'horaire de départ. En dernier recours et sans nouvelle de votre part, l'astreinte de la mairie sera sollicitée et votre enfant sera remis au commissariat de police conformément à la législation en vigueur (SDJES).

Mon enfant est allergique à certains aliments. Comment faire ?

Prenez contact avec le directeur de l'école afin qu'il intervienne auprès de la médecine scolaire pour bénéficier d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.). Seuls les enfants ayant un P.A.I. peuvent apporter un panier repas.

J'ai relevé des erreurs sur ma facture. Comment dois-je procéder ?

Vous devez transmettre votre réclamation au sujet de la facturation à l'accueil de la mairie ou par courriel (regie-facturation@ville-kremlin-bicetre.fr) au plus tard à la date d'échéance de paiement de la facture concernée.

CONTACTS UTILES

5^e adjoint au maire, de l'éducation, de la citoyenneté, du monde combattant, correspondant défense
Jean-Philippe EDET
Sur rendez-vous : 01.45.15.55.55.

Conseillère municipale déléguée chargée de l'éducation populaire, de l'enseignement et des événements citoyens
Ghislaine Bassez
Sur rendez-vous : 01.45.15.55.55.

DIRECTION DE L'ACTION ÉDUCATIVE
Sur rendez-vous : 01.45.15.55.55.
Mail : enfedu@ville-kremlin-bicetre.fr

ÉCOLES MATERNELLES
Mohamed-Megrez
49, rue Benoît-Malon.
T : 01.46.58.40.25.
Directrice : Nabila Meharrar.
Mail : ce.0942386h@ac-creteil.fr

Pauline-Kergomard
10, rue Benoît-Malon.
T : 01.46.58.11.28
Directrice : Myriam Ahardane.
Mail : ce.0941136Z@ac-creteil.fr

Jean-Zay
27, rue de la Convention.
T : 01.46.72.78.60.
Directeur : Vincent Hallouin.
Mail : ce.0941854E@ac-creteil.fr

Robert-Desnos
3/7 rue Paul-Lafargue.
T : 01.45.15.00.82.
Directrice : Yvonne Gaye.
Mail : ce.0942108F@ac-creteil.fr

Suzanne-Buisson
31-35, rue Anatole-France.
T : 01.46.70.63.61.
Directrice : Christelle Richez.
Mail : ce.0940419V@ac-creteil.fr

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES
Benoît-Malon
2, rue Jean-Mermoz.
T : 01.49.60.17.30.
Directeur : Elodie Charitonsky.
Mail : ce.0940565D@ac-creteil.fr

Charles-Péguy
3 bis, rue de Verdun.
T : 01.46.72.66.77.
Directrice : Julie Prein.
Mail : ce.0940151D@ac-creteil.fr

Pierre-Brossolette
3, rue Pierre-Brossolette.
T : 01.53.14.59.71
Directrice : Christine Jacquet.
Mail : ce.0940361G@ac-creteil.fr

ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS
Mohamed-Megrez
49, rue Benoît-Malon.
T : 01.46.58.89.22.
Directrice : Recrutement en cours
Adjointe : Mirella Guilloux.

Jean-Zay
27, rue de la Convention.
T : 06.16.92.90.36.
Directrice: Magalie Penhouet.
Adjoint : Alimou Diallo.

Pauline-Kergomard
10, rue Benoît-Malon.
T : 01.46.58.53.55.
Directrice : Carmen Martinez.

Robert-Desnos
3/7 rue Paul-Lafargue.
T : 01.45.15.52.24.
Directrice : Marie Guisset.
Adjoint : Léo Jarossay.

Suzanne-Buisson
31-35, rue Anatole-France.
T : 01.46.70.02.80.
Directrice : Lauriane Dorby.
Adjointe : Heloise Canal.

ACCUEILS DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRES
Benoît-Malon
2, rue Jean-Mermoz.
T : 01.49.60.17.36.
Directrice : Géraldine Naudot.
Adjoint : Ronan Makanda.
Charles-Péguy/Aimé-Césaire
3, bd Chastenet-de-Géry.
T : 01.43.90.17.49.

Directrice : Aïssé Coulibaly.
Adjointe : Valérie Choplet Peterson
Pierre-Brossolette
18 bis rue du 14 juillet.
T : 01.53.14.59.74.
Directrice : Evelyne Betoubam.

AIDE À LA SCOLARITÉ Clubs « Coup de pouce »
Pour vous renseigner contactez le pilote des clubs « coup de pouce » : Laurence Morison.
T : 06.88.63.72.29.

Aide aux devoirs (pour les élémentaires)
Renseignements au centre social Germaine-Tillion.
T : 01.45.15.23.90.

CULTURE
Médiathèque l'Écho
53, avenue de Fontainebleau.
T : 01.49.60.15.25.
lecho.kremlinbicetre.fr

Espace culturel André-Malraux (Ecam)
2, place Victor-Hugo.
T : 01.49.60.69.42.
ecamlekremlinbicetre.com

Conservatoire intercommunal de musique, danse et théâtre
2, place Victor-Hugo.
T : 01.46.70.72.91.

SPORTS
Service des sports
Halle des Sports
53, rue du Professeur-Bergonié.
T : 01.49.60.54.93.

SANTÉ
Centre Hospitalier Universitaire Bicêtre
78, rue du Général-Leclerc.
T : 01.45.21.21.21.

Centre de protection maternelle et infantile (PMI)
24, rue du 14-Juillet.
T : 01.49.58.43.15.

Médecine scolaire
1, rue Jean-Mermoz.
T : 01.49.60.17.32.

Psychologue scolaire
Emmanuelle Mevel
T : 01.49.60.17.34

Centre médicopsychologique
16, av. Charles-Gide.
T : 01.46.58.25.30.

ASSOCIATIONS
Maison de la citoyenneté et de la vie associative (MCVA)
Liste des associations disponibles à la MCVA et sur le site de la ville rubrique « Vie associative ».
5, rue Jean-Monnet.
T : 01.53.14.76.00.
Retrouvez la liste des associations et leurs coordonnées sur : kremlinbicetre.fr/association

ÉDUCATION NATIONALE
Inspection de l'Éducation nationale Circonscription d'Arcueil, Le Kremlin-Bicêtre, Gentilly
64 avenue de la Convention
94110 Arcueil
T : 01.78.68.23.90.
Mail : ce.0940928y@ac-creteil.fr

ENSEIGNEMENT PRIVÉ
École Jeanne d'Arc
2-14, avenue du Repos.
T : 01.46.72.02.82.

REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES
fcpe.pierrebrossolette.kb@gmail.com
apkb.pierre.brossolette@gmail.com
fcpe.mater.suzannebuisson@gmail.com
fcpe.charlespeguykb@gmail.com
contactparents.pk@gmail.com
parents.desnoskb@gmail.com
benoitmalon.kbapi@gmail.com
mohamedmegrez.kbapi@gmail.com
jeanzay2023@gmail.com

GET ÉTÉ, LA VILLE A ENGAGÉ DES TRAVAUX DANS LES ÉCOLES

L'entretien et l'aménagement des écoles publiques maternelles et élémentaires est une compétence communale. L'éducation est une priorité de la municipalité. La Ville du Kremlin-Bicêtre agit pour garantir de bonnes conditions d'accueil et d'enseignement afin que les élèves puissent apprendre dans un environnement propice à leur épanouissement et leur réussite. Pour améliorer les espaces de travail et de loisirs et respecter les nouvelles normes, la ville réalise chaque année des travaux importants dans les établissements scolaires.

ÉCOLE MATERNELLE MOHAMED-MEGREZ

- La vérification et la réparation des points d'eau dans les classes et sanitaires
- La poursuite de la lutte contre la présence des souris : dératisation sur 3 mois par le sol et les plafonds
- Le débouage du réseau de chauffage
- La rénovation complète des blocs sanitaires des classes de petite section au rez-de-chaussée
- Le contrôle des structures de jeux extérieurs
- Le grand nettoyage des locaux
- L'état des lieux de tous les volets roulants

ÉCOLE MATERNELLE JEAN-ZAY

- La révision des portes des classes en aluminium et des portes coulissantes dans les circulations
- L'installation de têtes thermostatiques sur tous les radiateurs
- La pose d'un faux-plafond et d'un éclairage LED dans 1 salle de classe et 2 salles de l'accueil de loisirs
- Le débouage du réseau de chauffage
- Le contrôle des structures de jeux extérieurs
- Le grand nettoyage des locaux
- La vérification de toute la robinetterie

ÉCOLE MATERNELLE PAULINE-KERGOMARD

- La finalisation des travaux d'installation de la chaufferie en bois
- L'éclairage LED dans 2 classes – les 2 autres courant septembre
- La reprise de la peinture des toilettes côté dortoir
- La vérification et la réparation des points d'eau dans les classes et sanitaires
- Le contrôle des structures de jeux extérieurs
- Le grand nettoyage des locaux

ÉCOLE MATERNELLE SUZANNE-BUISSON

- La finalisation des travaux d'installation d'une chaudière neuve et 3 pompes à chaleur
- La pose d'un visiophone à l'entrée rue Anatole-Francé et l'installation d'une poignée à code sur la porte d'entrée du centre de loisirs
- La consolidation du portail de la cour basse
- La vérification et la réparation des points d'eau dans les classes et sanitaires
- Le contrôle des structures de jeux extérieurs
- Le grand nettoyage des locaux

ÉCOLE PRIMAIRE CHARLES-PÉGUY

- Le débouage du réseau de chauffage



© Ville du Kremlin-Bicêtre

- La pose de têtes thermostatiques sur tous les radiateurs
- L'ouverture de l'unité d'enseignement en élémentaire autisme
- La vérification et la réparation des points d'eau dans les classes et sanitaires
- Le contrôle des installations sportives extérieures
- Le grand nettoyage des locaux

ÉCOLE PRIMAIRE BENOÎT-MALON

- La finalisation des travaux de confortement du sol et reconstruction des sanitaires cour basse
- L'abattage des peupliers cour basse, la réfection des canalisations et la reprise de la clôture
- Le débouage du réseau de chauffage (reprise de la clôture courant septembre)
- La pose de têtes thermostatiques sur tous les radiateurs
- Le remplacement des pompes à débit fixe par des pompes à débit variable automatique dans le local chaufferie pour un meilleur confort thermique
- La pose de rideaux solaires dans les salles de classe (en septembre)
- Le changement de 6 portes bois en portes tôlées côtés préaux et accueil de loisirs

- Le contrôle des installations sportives extérieures
- La vérification et réparation des points d'eau dans les classes et sanitaires
- Le grand nettoyage des locaux

ÉCOLE MATERNELLE ROBERT-DESNOS

- La remise en peinture de la salle du centre de loisirs
- Le débouage du réseau de chauffage
- L'installation des têtes thermostatiques sur tous les radiateurs
- La vérification et la réparation des points d'eau dans les classes et sanitaires
- Le contrôle des structures de jeux extérieurs
- La pose d'éclairage LED dans le hall d'entrée et le centre de loisirs
- Le grand nettoyage des locaux

ÉCOLE PRIMAIRE PIERRE-BROSSOLETTE

- La vérification et la réparation des points d'eau dans les classes et sanitaires
- Le changement des panneaux LED dans tous les escaliers
- Le grand nettoyage des locaux

DANS LES ÉCOLES MATERNELLES	
LUNDI, MARDI, JEUDI & VENDREDI	
7H30 - 8H30	Accueil avant la classe
8H30 - 11H30	Temps scolaire
11H30 - 13H30	Restauration
13H30 - 16H30	Temps scolaire
16H30 - 17H00	Goûter
17H00 - 18H30	Accueil du soir
MERCREDI	
7H30 - 18H30	Centre de loisirs

DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES	
LUNDI, MARDI, JEUDI & VENDREDI	
7H30 - 8H30	Accueil avant la classe
8H30 - 11H45	Temps scolaire
11H45 - 13H45	Restauration
13H45 - 16H30	Temps scolaire
16H30 - 17H00	Goûter
17H00 - 18H00	Étude facultative
17H00 - 18H30	Accueil du soir
MERCREDI	
7H30 - 18H30	Centre de loisirs



kremlinbicetre.fr

